



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – JUIN 2024



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - tél. 022 721 02 50 - fax : 022 721 02 51
e-mail : info@perly-certoux.ch - site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00
en dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Ch. des Vuattes 1 - 1228 Plan-Les-Ouates, accueil téléphonique au 022 884 64 50
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Réception ouverte lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et
de 14h à 17h (ou sur rendez-vous)

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13
téléphone : 022 427 66 10
en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal Caritas: tél. 022 721 02 66 / **Pro Senectute (si AVS uniquement)**: Tél. 022 807 05 65

DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 25 avril 2024, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 11 voix « pour » et 1 abstention, de renvoyer au Conseil administratif la problématique de la politique du stationnement soulevée par un habitant dans un courrier adressé au Conseil municipal.
- ✓ **Voté**, à l'unanimité, le Rapport de la Commission des affaires sociales relatif à un soutien en faveur des victimes du conflit au Proche-Orient.
- ✓ **Pris une délibération**, décidant, à l'unanimité des membres présents, soit 12 voix « pour », **décidant** :
 1. D'acquérir les parcelles No 205, 206 et 249 d'une contenance totale de 2'225 m² situées en zone agricole en bordure du chemin des Crottes et du chemin des Pettolions de la Commune de Perly-Certoux, actuellement propriétés de la Ville de Saint-Julien (France).
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 6'500 en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
 - a. Un montant de CHF 4'500.- pour l'acquisition des parcelles décrites ci-dessus
 - b. Un montant estimé à CHF 2'000.- pour les frais d'acte et autres droits.
 3. D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes notariés y relatifs.
 4. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 comme terrain de réserve dans le patrimoine financier à l'actif du bilan de la commune de Perly-Certoux, et de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette/ces opération/s vu le but d'utilité publique de celle/s-ci (le cas échéant).

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune :
www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2024

Les jeudis **20 juin, 19 septembre, 17 octobre** (présentation du budget 2025), **14 novembre** (adoption du budget 2025) **et 19 décembre**.

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec les membres du Conseil administratif et du

Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

RENOUVELLEMENT DES AUTORITES

Les années législatives commencent le 1er juin et vont jusqu'au 31 mai. Ainsi, chaque 1er juin, la commune renouvelle ses Autorités jusqu'au 31 mai de l'année suivante.

Conseil administratif

Depuis le 1^{er} juin 2024, le **Maire** de la commune de Perly-Certoux est **Fernand Savigny**, Conseiller administratif.

Il occupera cette charge jusqu'au 31 mai 2025.



Conseil municipal

Le Bureau est composé de :

Présidente: Rachel Bourquin Guidi (La Devisse)

Vice-Présidente: Bénédicte de Raemy (Alternative villageoise)

Membre : Gaëlle Giuntini-Favre (La Devisse)

Secrétaire : Giuseppe Ungaro



INFORMATIONS COMMUNALES

RAPPEL : INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER DANS LES ESPACES EXTERIEURS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est interdit de fumer ou de vapoter dans les espaces extérieurs, dans un rayon de 9m de certains lieux. Cette décision est en vigueur depuis juin 2023.

Les lieux suivants sont concernés par l'interdiction de fumer (art. 3, al. 2 LIF) :

- a) les espaces non fermés des établissements de formation, des écoles et des garderies ;
- b) les aires de jeux destinées aux enfants et les pataugeoires ;
- c) les terrains sportifs, y compris les aires réservées aux spectateurs ;
- d) les patinoires et les piscines ;
- e) les terrains des camps de jour et des camps de vacances ;
- f) les arrêts des transports publics.



S'agissant des contrôles, les agents de police et de police municipale en application de l'art. 8, lit. j RAPM, restent habilités à dresser les rapports et constats de contraventions y relatifs (art. 7, al. 3 LIF).

Lire la loi dans son intégralité : <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

ACTUALITES COMMUNALES

URBAN TRAINING : C'EST MAINTENANT, C'EST CHAQUE MARDI ET C'EST GRATUIT

Chaque mardi, à 18h30, les sessions de gymnastique en plein air pour tous les habitant-e-s dans la commune, sous l'égide d'Urban Training, sont offertes à tous les habitant-e-s.

La commune offre à tous ses habitant-e-s de prendre part gratuitement à Urban Training. Mais les personnes doivent s'inscrire chaque semaine sur le site d'Urban Training, <https://www.urban-training.ch/fr>.

Le principe : vous arrivez pour 18h30 à la mairie, déjà équipé-e pour une heure de sport léger. Une monitrice ou un moniteur patenté vous guide ensuite à travers chemins et passages d'immeubles dans toute la commune, et vous indique les éléments du mobilier urbain ou de la nature que vous utilisez pour faire les exercices.

Dans l'intervalle, les sessions d'Urban Training ont lieu y compris pendant les vacances d'été (sauf le 30 juillet et le 6 août). Bonne gym !

EXPOSITION EPHEMERE ET DURABLE –EVENEMENTS CULTURELS PREVUS TOUT L'ETE

Vernie le 24 mai 2024 par toutes les communes organisatrices (photo), d'une durée de 4 mois, l'Exposition **Ephémère et Durable** propose des œuvres d'art créées par des artistes avec les moyens que la nature leur met à disposition.

Comme en 2021, l'exposition *Ephémère et Durable* réinvestit les bords de l'Aire, jusqu'au 13 octobre 2024. De St-Julien-en-Genevois jusqu'à Onex, la balade comprend dix œuvres, deux par commune.

A Perly-Certoux, Linda Sanchez et le duo Etterspazio ont été retenus pour installer leurs œuvres tandis qu'Eric Schimpf, artiste perly-certousien, peaufine sa création à Bernex.

Des événements ont lieu tous l'été dans chacune des 5 communes organisatrices de l'exposition. A Perly-Certoux, ce sera le 16 juillet 2024, un concert du quintet E=MC2 en plein air intitulé *Outre-Atlantique*, au Couvert de Certoux (voir ci-dessous).

Vous êtes les bienvenus pour participer aux autres événements, dont vous trouvez le calendrier sur le site <https://ephemere-et-durable.ch/>

Notons que la commune de Perly-Certoux proposera en septembre à ses habitants une visite guidée commentée de l'exposition, à une date et dans des modalités qui seront indiquées en temps utile dans les Pages Jaunes et sur l'agenda du site internet de la commune (<https://www.perly-certoux.ch/fr/agenda/>)



SAISON CULTURELLE DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX, ACTE II

Vos prochains rendez-vous culturels, proposés par la commune de Perly-Certoux:

Le 2 juin, **Le Carnaval des animaux**, un concert famille donné par les professeurs de l'antenne perly-certousienne du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre. Tous les animaux sont à redécouvrir dans cette suite instrumentale de Camille Saint-Saëns composée en 1886.

Dimanche 2 juin 2024, à 17h, Salle du Théâtre (mairie), durée de 45 mn, gratuit.

Le 19 juin, le camion-théâtre de Carouge revient dans la cour de l'école jouer **Les Diablogues**. Sur la scène d'un cabaret abandonné, deux clowns complices bavardent, discutent, confèrent... bref, ils diabloguent, quoi ! A la manière d'un cabaret théâtre, les sketches s'enchaînent et tissent une toile loufoque qui fait sourire et admirer le pouvoir des mots.

Mercredi 19 juin 2024, à 20h, cour de l'école, durée 1h15, dès 12 ans, gratuit.

Le 16 juillet, dans le cadre de l'exposition Ephémère et Durable, **Outre-Atlantique** du quintet E=MC2 revisite les compositeurs irlandais et américains du 20^e siècle. Charles Villiers Stanford, Samuel Coleridge-Taylor et Quincy Porter viennent hanter les bords de l'Aire...

Mardi 16 juillet 2024, à 20h, au couvert de Certoux, durée 1h, gratuit.

PROMOTIONS SCOLAIRES

Les Promotions scolaires auront lieu le vendredi 28 juin 2024, à 19h, dans le préau de l'école.

Cette année, des animations gonflables s'ajoutent, sur le terrain C, au manège pour les petits et au trampoline. L'Amicale des sapeurs-pompiers vous réglera de ses bons plats, comme d'habitude.

HORAIRE D'ETE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Pendant toute la période des vacances scolaires d'été, dès le lundi 1^{er} juillet jusqu'au vendredi 23 août inclus, l'administration communale vous accueillera le matin, de 8h à 12h.

L'après-midi, l'administration reçoit uniquement sur rendez-vous, par tél. 022 721 02 50 ou par e-mail à info@perly-certoux.ch.

NOUS VOUS SOUHAITONS UN BEL ETE !

ENVIRONNEMENT 2024

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



levées des déchets encombrants

(électroménager exclu)

samedi 6 juillet 2024

merci de déposer vos déchets

la veille à l'endroit prévu.

Levées exceptionnelles sur appel:

tél. 022 777 17 74



levée des déchets verts de jardin

chaque lundi



levées de verre

mardi 25 juin 2024



levées de papier et carton

mardi 11 et 25 juin 2024

Attention ! Le papier souillé (mouchoirs utilisés) doit être jeté dans les ordures ménagères



levée des déchets de cuisine

chaque jeudi

lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

DISPOSITIF CANICULE LANCE

Le service du médecin cantonal annonce l'activation de la veille canicule, ceci jusqu'au 15 septembre 2024.

Ceci signifie que chacun-e doit être préparé à faire face à des vagues de chaleur intense de durée courte à dix jours possibles. Le site internet de l'Etat de Genève dédie plusieurs pages à la canicule, à ses effets et aux moyens d'y faire face le mieux possible. Consultez <https://www.ge.ch/recommandations-cas-canicule>.

A l'échelle de la commune, les habitants sont invités à suivre les mesures individuelles préconisées, soit s'habiller léger, boire beaucoup, rester à l'ombre autant que possible, éviter de faire du sport lors des heures chaudes, fermer ses volets la journée, aérer son logement la nuit.

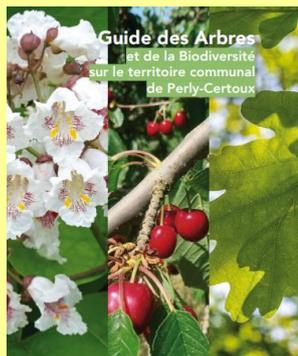
Surtout, la solidarité est particulièrement appréciée, afin que les personnes à risque reçoivent une attention et des encouragements à suivre les mesures préconisées.

Sur la voie publique, ce sont particulièrement les conditions dans les voitures stationnées qui sont à redouter. Dès 15 degrés à l'extérieur, la chaleur dans une voiture peut devenir dangereuse pour un chien, à plus forte raison pour un bébé ou un enfant attaché sur son siège...

Lorsque vous quittez votre véhicule, ne sous-estimez pas la durée de votre absence : l'ombre bouge plus rapidement qu'on ne le pense, et votre véhicule peut se retrouver en plein soleil lorsque vous le réintégrez.



GUIDE DES ARBRES DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX



Dans le cadre de la Journée de la Nature 2024, un Guide des arbres de la commune a été présenté par Olivier Fontaine, responsable du Service des Espaces verts et de l'Environnement de Perly-Certoux. Ce guide contient 8 fiches représentant autant de secteurs publics de la commune et les arbres qui y sont plantés. Une liste récapitulative des arbres est également associée à ce guide.

Les personnes intéressées peuvent venir chercher un exemplaire de ce Guide des arbres à la mairie. Dans la limite du stock disponible, premier arrivé, premier servi, sans réservation.

Ce document se veut le début d'un Guide de la biodiversité de la commune et sera complété par de nouvelles fiches dans les années qui viennent.